

Normes applicables dans l'association



CONFIDENTIALITÉ



PROTOCOLES



NORMES DE QUALITÉ



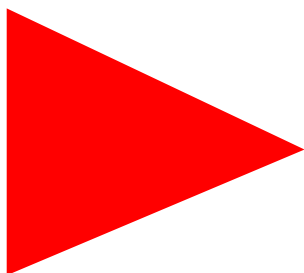
PPI



INNOVATION



SÉCURITÉ DES DONNÉES



Normes applicables dans l'Association



CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité est l'un des fondements de base de notre métier.

Les éléments médicaux, les éléments financiers, les éléments sociaux ou d'autres natures sont 100% confidentiels.

Votre devoir est de respecter la confidentialité du résident.



PROTOCOLES

Les protocoles régissent notre activité et notre méthodologie, nous devons les appliquer pour garantir une efficacité maximale.

Les protocoles sont établis dans le but de vous aider à réaliser avec succès votre métier. Ils sont adaptés à des situations précises, des temps donnés, des circonstances particulières, des cas d'urgence et à des règles de conduite.

Il est donc important de rester régulièrement informé sur les protocoles déployés au sein de l'établissement.

En cas de difficulté de compréhension d'un protocole, n'hésitez jamais à demander des compléments d'explications à votre supérieur hiérarchique.



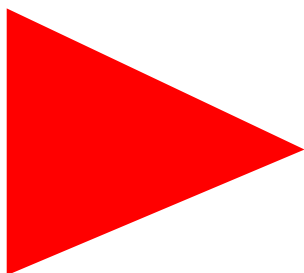
NORMES DE QUALITÉ

Les normes de qualité sont des balises de direction et d'orientation pour le professionnel, elles ne doivent pas être considérées comme des contraintes, mais bien comme un fil conducteur.

Les normes de qualité vous imposent des méthodes, des règles afin de garantir vos gestes, elles sont votre assurance de fonctionnement.

Les normes de qualité par leurs détails permettent le travail en équipe et facilitent la collaboration interne.

Elles garantissent ainsi au résident une continuité dans les prestations, les soins et les services avec un très haut degré d'exigence.



Normes applicables dans l'association



PPI

Durant la période d'observation, en référence au projet d'établissement ou de service, l'équipe professionnelle recueillera les attentes et propositions qui sont de nature à élaborer conjointement le projet individualisé de la personne accueillie, et pourra faire appel à des coopérations externes.

À l'issue de cette période d'observation de six mois maximum, il **est établi un projet individualisé précisant les objectifs et les prestations de différentes natures adaptées à la personne.**

L'établissement ou le service s'engage à respecter la personne en tant que sujet de droit, et à mettre en œuvre les moyens humains et techniques dont il dispose pour réaliser le projet personnalisé.

Chaque année, la définition des objectifs et prestations est réactualisée.

L'utilisateur (et / ou son représentant) s'engage à participer aux actions proposées dans le cadre du projet d'établissement ou de service, dans le respect de son projet individualisé.

Il(s) accepte(ent) :

- D'être accompagné(e)s par **un ou des référents tout au long de son parcours.**
- le principe de l'évaluation des acquis et des besoins de celui – ci.
- les règles énoncées par le règlement de fonctionnement.



SÉCURITÉ DES DONNÉES

Les informations relatives à un résident :

- les données,
- les accès aux données papiers ou informatisés,
- les informations médicales, les dossiers techniques

doivent faire l'objet d'une grande vigilance.

Pour les dossiers numériques, reportez-vous à la charte informatique pour plus de détails.



INNOVATION

L'innovation en Maison d'Accueil Spécialisée passe par la qualité, et le degré d'exigence des équipes envers le résident.

Innover, c'est parfois innover simplement sur une méthode pour aider à l'alimentation, trouver un geste qui atténuera la douleur lors d'un acte...

C'est aussi adopter des outils de gestion informatisés performants pour garantir la traçabilité.

Innover, c'est aussi permettre des activités plus larges, plus ouvertes vers l'extérieur.

L'innovation passe aussi par vos idées et vos actes !